

SERVICE: TRAVAUX

Visa du Service :

Visa de Mme la DG f.f.:

PROJET DE DELIBERATION - CONSEIL COMMUNAL DU 25 NOVEMBRE 2019

---

SEANCE PUBLIQUE

N° - GESTION IMMOBILIERE – Appartement sis rue du Collège n°30 – Appartement n°/1 (côté droit) - Acquisition - Projet d'acte - Approbation

LE CONSEIL,

Vu l'article L 1122-30 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Vu le livre premier de la troisième partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, organisant la tutelle notamment sur les communes de la Région Wallonne ;

Vu la circulaire du Ministre FURLAN du 23 février 2016 relative aux opérations immobilières des pouvoirs locaux ;

Attendu que ce bâtiment a été estimé par le Notaire GOBLET ;

Attendu que l'acquisition de cet immeuble à appartements sis rue du Collège n°30, cadastré, 1<sup>ère</sup> division, section A, n°150 C est nécessaire pour le projet d'aménagement de la future cité administrative ;

Attendu que le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire sous l'allocation 104 712-51 20117121 et sera financé par emprunt ;

Attendu que suite aux négociations intervenues entre les parties, le vendeur a marqué son accord sur un montant de 140.000 € ;

Attendu que la négociation entre la Ville et le vendeur a permis d'éviter une procédure d'expropriation longue, génératrice d'indemnités et de frais pour toutes les parties ;

Attendu que le Collège communal, en sa séance du 24 septembre 2019, a marqué son accord pour que le vendeur puisse occuper le bien gratuitement jusqu'au 31 décembre 2019 ;

Vu le projet d'acte rédigé par Me GOBLET ;

Vu les décisions du Collège communal, en date des 13 novembre 2015, 19 août 2016, 10 février et 23 juin 2017, 30 mars, 14 septembre, 12 octobre 2018 et 8 mai, 24 septembre et 5 novembre 2019 ;

Attendu qu'une demande afin d'obtenir l'avis de légalité exigé a été soumise le XX 2019 au Directeur financier et qu'un avis positif a été rendu le XXX 2019 ;

Attendu que cette acquisition est réalisée pour cause d'utilité publique ;

Vu l'avis de la section de Monsieur DEGEY en sa séance du 22 novembre 2019 ;

Par \*\*\* voix contre \*\*\* et \*\*\* abstentions,

#### DECIDE

- d'acquérir de gré à gré, l'appartement n° 1 (droit) sis rue du Collège 30 cadastré 1<sup>ère</sup> division, section A, n°150CP0001, appartenant à Monsieur DUPONT, au prix de 140.000 € (cent quarante mille euros) ;
- de marquer votre accord sur le projet d'acte ;
- du financement par emprunt ; le crédit permettant cette dépense est inscrit au budget extraordinaire, sous l'allocation 104/712-51 20117121
- de déclarer la présente acquisition d'utilité publique.

La présente délibération sera jointe à l'acte.

Projet de délibération soumis au CC